

**Le Conseil d'Etat**

81-2019

Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
(DETEC)
Madame Simonetta SOMMARUGA
Conseillère fédérale
Palais fédéral Nord
3003 Berne

**Concerne : paquet d'ordonnances environnementales de l'automne 2019
modification de l'ordonnance sur l'utilisation des organismes en milieu
confiné (ordonnance sur l'utilisation confinée - OUC; RS 814.912)**

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat genevois a bien reçu les propositions de modification de l'ordonnance sur l'utilisation des organismes en milieu confiné (OUC; RS 814.912) et vous en remercie.

Après un examen détaillé de ce projet, notre Conseil soutient sans réserve la présente modification de l'OUC et n'a aucune remarque à formuler.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de nous prononcer sur ce projet et vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Antonio Hodgers

Copie à : - M. Marc Chardonens, directeur, office fédéral de l'environnement (OFEV)
- polg@bafu.admin.ch